
Anne Cathelineau-Junqua

CRÉATION DE NOTICES D'AUTORITÉS D'AUTEURS ARABES DANS LE SYSTÈME UNIVERSITAIRE DE DOCUMENTATION (SUDOC)

La bibliothèque Orient-Monde arabe, bibliothèque intégrée au Service Commun de la Documentation de l'Université de Paris III–Sorbonne Nouvelle, est constituée d'environ 11 000 ouvrages sur le monde arabo-musulman (dont 70 % en langue arabe), de 1 200 thèses et mémoires, et de 354 titres de périodiques dont 114 abonnements en cours. Elle est informatisée depuis janvier 1999 (réseau SIBIL) et dispose du Système Intégré de Gestion de Bibliothèque (ALEPH 500 [1]) depuis septembre 2000.

La bibliothèque est entrée en juillet 2001 dans le Système Universitaire de Documentation (SUDOC). Il s'agit d'un réseau de catalogage partagé en format UNIMARC qui ne gère, pour l'instant, que les caractères latins et dont les fichiers d'autorité ont été constitués au départ à partir des fichiers d'autorité de la Bibliothèque nationale de France.

Le problème majeur pour des bibliothèques comme la nôtre, c'est-à-dire très spécialisée dans une langue (l'arabe) est que l'on trouve très peu de notices d'autorité pour les auteurs arabes dans le SUDOC. Nous sommes donc obligés d'en créer un très grand nombre (souvent deux à trois par ouvrage). Nous devons appliquer les consignes de l'Agence Bibliographique de l'Enseignement Supérieur (ABES) qui, comme la Bibliothèque nationale de France, recommande de choisir en vedette la forme courante francisée quand elle existe afin de conserver une cohérence entre le noyau initial

des notices d'autorité provenant de la Bibliothèque nationale de France et celles que nous y ajoutons. Cela correspond à la logique d'une bibliothèque nationale mais une bibliothèque universitaire devrait plutôt privilégier la forme savante puisque son fonds se compose en grande partie d'œuvres en langue originale, son public connaissant ou apprenant la langue. Les deux pratiques ne sont d'ailleurs pas en contradiction avec la norme AFNOR NF Z 44061 sur les vedettes auteurs (paragraphe 1.2.3.) qui précise, au sujet des noms en caractères non latins, que:

“On choisit généralement la forme translittérée selon les normes AFNOR ou ISO ou s'il n'y en a pas, selon les normes utilisées sur le plan international. S'il existe une forme française consacrée par l'usage, elle peut être employée dans les catalogues où elle serait plus appropriée. Des renvois sont établis des formes non retenues vers la forme mise en vedette”.

Or, si l'on voulait privilégier la forme translittérée dans le SUDOC, il serait très simple d'intervertir par programme la vedette et la forme parallèle, ce qui nous paraîtrait souhaitable. Nous pouvons espérer que les travaux des groupes d'experts constitués au sein de l'ABES, et en particulier le groupe chargé des autorités, iront dans ce sens.

1er exemple:	Vedette	200	\$a Mahfouz	\$b Naguib
	Forme parallèle	700	\$a Maḥfūz	\$b Naǧīb (translittération ISO 233.2)
2ème exemple:	Vedette	200	\$a Avicenne	
	Forme parallèle	700	\$a Ibn Sīna	\$b Al-Husayn ibn 'Abd Allah

Notes

1. ALEPH 500 est un système multi-alphabétique mais ces fonctionnalités n'ont pas été développées en France jusqu'à maintenant. L'installation prochaine d'un bureau d'Ex-Libris à Paris devrait permettre d'y travailler.